

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Ressources et Énergie Squatex inc. (« Squatex »)
500-7055, boul. Taschereau
Brossard (Québec) J4Z 1A7

Rubrique 2 Date du changement important

Le 22 août 2018.

Rubrique 3 Communiqué

Le communiqué a été diffusé le 21 août 2018 et est joint à la présente à titre d'Annexe A.

Rubrique 4 Résumé du changement important

Émission de 18 008 780 actions en règlement de dettes totalisant 1 800 878,09 \$.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Le communiqué de presse donne une description complète du changement important.

Rubrique 6 Application des paragraphes 2 et 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

S.O.

Rubrique 7 Information omise

Aucune.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

René Guimond
Vice-président finances et secrétaire-trésorier
Téléphone (450) 766-0861

Rubrique 9 Date de la déclaration

22 août 2018

ANNEXE A

RÈGLEMENT DE DETTES PAR ÉMISSION D' ACTIONS

Brossard, Québec, le 21 août 2018 – Ressources et Énergie Squatex inc. (« **Squatex** ») (CSE : **SQX**) annonce la conclusion d'une entente visant le paiement en actions de dettes dues par Squatex à 9129-2862 Québec inc., une société détenue en propriété exclusive par Jean-Claude Caron, administrateur et président de Squatex, lequel détient actuellement, directement et indirectement par l'entremise de 9129-2862 Québec inc., 61 808 806 actions ordinaires de Squatex, soit 58,40 % des actions émises et en circulation.

Un total de 18 008 780 actions ordinaires de Squatex seront émises à 9129-2862 Québec inc., au prix unitaire de 0,10 \$, en règlement de l'ensemble des dettes totalisant 1 800 878,09 \$ au 21 août 2018. Ces dettes représentent les sommes avancées par 9129-2862 Québec inc. au cours des années pour financer les diverses activités de Squatex. Squatex considère qu'il est avantageux à ce stade d'assainir le bilan financier de Squatex en éliminant les dettes contractées par celle-ci.

Cette émission d'actions ordinaires constitue une opération avec une personne apparentée aux termes du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières mais bénéficie d'une dispense de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des actionnaires puisque la juste valeur marchande des actions émises ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de Squatex.

Les titres émis seront sujets à une période de détention de 4 mois et 1 jour. Suite à ce placement, 123 850 656 actions ordinaires de Squatex seront émises et en circulation et Jean-Claude Caron, directement et indirectement par l'entremise de 9129-2862 Québec inc., détiendra 79 817 586 actions ordinaires de Squatex, soit 64,45 % des actions émises et en circulation.

À propos de Squatex

Squatex est une société d'exploration pétrolière et gazière junior qui a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 12 avril 2002 et dont le siège social est situé au 7055, boul. Taschereau, bureau 500, Brossard (Québec) J4Z 1A7. L'activité principale de Squatex est, en tant qu'opérateur, d'effectuer des travaux et des études visant l'évaluation du potentiel pétrolier et gazier d'un territoire de 656 093 hectares (ha) sous permis d'exploration. Squatex détient une participation nette de 70 % dans 217 370 ha de permis d'exploration dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et dans 431 339 ha de permis dans le Bas-Saint-Laurent. Squatex détient également une participation nette de 28 % sur 8 000 ha en vertu d'un autre accord d'affermage dans les Basses-Terres du Saint-Laurent.

Énoncés prospectifs

Certaines déclarations faites aux présentes peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces déclarations se rapportent à des événements futurs ou au rendement financier futur de Squatex et impliquent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qui est exprimé ou suggéré par les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient différer. Par conséquent, la décision d'investir dans des titres de Squatex devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec M. Jean-Claude Caron, président, ou M. René Guimond, CPA, CGA, vice-président finances, au 450-766-0861.